Comité de Bassin
rhône méditerranée corse

SDAGE

DIRECTIONS REGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT
RHONE MEDITERRANEE CORSE

11 - MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES ZONES HUMIDES ET ECOSYSTEMES AQUATIQUES

OBJECTIF

↓

RESTAURER ET PRESERVER
L'ENSEMBLE DES MILIEUX AQUATIQUES
SUPERFICIELS DU BASSIN

- **LES ZONES HUMIDES**

  Telles que définies par la loi :
  prairies humides, tourbières, marais,
  étangs d'eau douce ou saumâtre,
  plaines alluviales, ...

- **LES AUTRES MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES**

  Systèmes d'eaux courantes de haute
  valeur écologique, têtes de bassins versants,
  lacs, milieux littoraux et marins exceptionnels, ...

LES "GRANDS MILIEUX"
SYMBOLE DU PATRIMOINE
ECOLOGIQUE DU BASSIN

Voir annexe 1
CARTE DES GRANDS
MILIEUX AQUATIQUES
REMARQUABLES
DU BASSIN

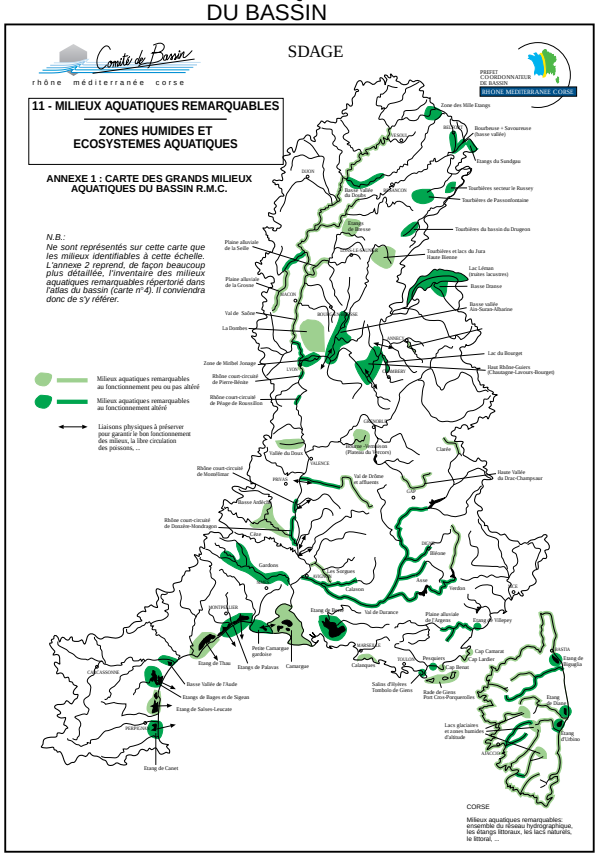

ET

TOUS LES AUTRES MILIEUX
JUSQU'AUX PLUS PETITES
ZONES HUMIDES D'UNE
VALEUR PATRIMONIALE
ET FONCTIONNELLE
TOUT AUSSI IMPORTANTE

Voir annexe 2
INVENTAIRE
DES MILIEUX AQUATIQUES
REMARQUABLES
ISSU DE L'ATLAS DE BASSIN

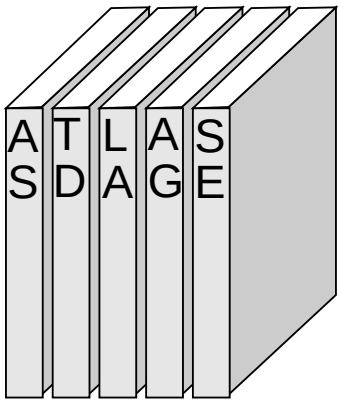

Le SDAGE prévoit de contribuer à une politique efficace de préservation des zones humides du bassin en vue d'enrayer le processus de disparition progressive aujourd'hui constaté.

A cette fin, le SDAGE prévoit la mise en place d'une commission "zones humides" dont les axes prioritaires de travail sont les suivants :

- inventorier les processus techniques et décisionnels concernant la disparition des zones humides et examiner avec les partenaires institutionnels et financiers du bassin de quelles façons l'évolution de certaines politiques pourrait être envisagée,

- inventorier, caractériser et suivre l'état des zones humides du bassin,

- informer et inciter les partenaires.

20/12/96